



Fuir pour sauver sa vie la détention au lieu de protection

Articles sur le Cambodge, Malte, la Thaïlande, l'Afrique du Sud et l'Australie

■ Mars 2007



La détention comme outil de contrôle des migrations

Priorité aux droits humains

Luis Magriña, Directeur international du JRS

Le droit qu'ont les Etats de gérer les flux de migration dans leur pays est subordonné à leurs obligations en matière de protection des réfugiés. En effet, la Convention des Nations-Unies de 1951 interdit aux Etats de pénaliser les réfugiés pour le seul motif qu'ils sont demandeurs d'asile. Pourtant, la détention arbitraire d'immigrés est largement utilisée comme outil de contrôle des migrations. Ce numéro de "Servir" examine les coûts humains et sociaux des politiques qui restreignent les mouvements de réfugiés.

Les enfants Montagnards fuyant les persécutions au Vietnam étaient placés en détention au Cambodge. La nature et la structure de ces centres fermés empêchent sérieusement la fourniture

ter les conséquences de l'emprisonnement, mais, malheureusement, les causes viennent d'ailleurs.

Un autre succès a été remporté en Afrique du Sud. Le Père Gallagher raconte comment la situation d'injustice qui consiste à garder les enfants séparés de leurs familles dans des camps de détention a été remise en question et comment la Cour a ordonné aux autorités de toujours respecter "le meilleur intérêt de l'enfant" dans les décisions prises à leur égard. Tout en devant affronter beaucoup d'arrivées spontanées, l'Afrique du Sud a pris la défense des droits des enfants. Les enfants doivent recevoir des soins appropriés, et non être mis en prison parce qu'ils fuient la pauvreté et la persécution.



Camp de réfugiés de Mae Hong Son, Thaïlande, Sara Pettinella/ JRS

de services de scolarité. Mme Peeters explique comment la détention restreint la gamme de services éducatifs disponibles, et comment la monotonie de la vie quotidienne démotive les étudiants.

Le détention compromet aussi la fourniture de services juridiques. Mme Camilleri souligne les difficultés rencontrées par les avocats, à Malte, pour assurer aux demandeurs d'asile une assistance juridique de qualité. De par sa nature même, la détention écarte les demandeurs d'asile de la société et leur rend plus difficile l'accès à l'assistance juridique ou aux informations sur les démarches à suivre pour le processus de demande d'asile. Les demandeurs d'asile de Malte doivent faire leurs demandes sans informations précises.

Bien que souvent moins répressif que les centres de détention fermés, le confinement indéfini peut sérieusement – comme l'illustre Mme Rivers – avoir un impact sur la santé mentale des réfugiés. Cela apparaît clairement dans le développement de comportements antisociaux chez les jeunes réfugiés dans les camps. La prise de conscience des possibilités offertes aux jeunes vivant hors des camps, engendre un sens d'apathie et de désespoir chez les jeunes. Même si nourriture, logement et scolarité sont garantis, ils se considèrent dans une impasse. Le JRS s'efforce d'affron-

Mme Pike explique comment les défenseurs des droits de l'homme en Australie, ne pouvant se baser sur la loi, se sont occupés eux-mêmes de réveiller la conscience du public quant

"... le confinement indéfini... engendre un sens d'apathie et de désespoir chez les jeunes"

à la situation des enfants demandeurs d'asile placés en détention pendant des années. En présentant le coût de la détention à partir de l'aspect humain, les ONG ont attiré l'attention du public et ont finalement obtenu un changement de la politique gouvernementale. Les enfants ne sont plus détenus sur la base de l'immigration.

Quand bien même la Communauté internationale a l'obligation de partager équitablement la responsabilité de la protection des réfugiés, la détention ne doit jamais être utilisée arbitrairement comme un mécanisme de contrôle de la migration. Dieu nous a créés libres. Des alternatives à la détention sont presque toujours disponibles. A charge pour les Etats de faire passer les droits humains avant les seuls critères de sécurité frontalière.

Il est impossible d'éduquer pleinement dans les centres fermés

La monotonie de la vie quotidienne démotive les étudiants

Anne Peeters, ancienne Responsable pour l'assistance juridique, JRS Cambodge

Les Montagnards, un groupe ethnique vietnamien, forme le plus grand groupe de réfugiés au Cambodge. Contrairement aux autres réfugiés du pays – connus comme réfugiés urbains – les Montagnards sont détenus dans plusieurs sites fermés, gardés par la police, à Phnom Penh, la capitale du Cambodge. Ces sites sont pratiquement des centres de détention, car les réfugiés ne peuvent en sortir que pour raisons médicales. Ce règlement rend difficile l'organisation des services éducatifs, et, par conséquent, a des effets négatifs sur la santé mentale des détenus.

Malgré l'absence de preuves, le gouvernement accuse le groupe de faire partie d'un mouvement armé de résistance qui, dit-il, continuerait son combat à partir du Cambodge. Sous couvert de

"Un petit mal de tête causé par un excès de sommeil devient rapidement une migraine"

sécurité – mais répondant plutôt aux pressions de son principal voisin, le Vietnam – le gouvernement refuse que les réfugiés Montagnards s'intègrent dans le pays. Reconnus comme réfugiés par le HCR (Organisation des Nations Unies pour les réfugiés), les Montagnards doivent choisir entre la réinstallation dans un pays tiers et le retour dans leur pays d'origine.



Site fermé pour réfugiés, Phnom Penh, Cambodge, Anne Peeters/ JRS

Comme les réfugiés ne peuvent pas fréquenter les écoles à l'extérieur, la scolarité doit être fournie sur le site, ce qui présente de nombreux inconvénients. Les leçons ont lieu dans de petits sites fermés dispersés à travers Phnom Penh. Il n'y avait aucune certitude quant à la durée de séjour des réfugiés, même si celle-ci devait être courte. En outre, le HCR refuse ses services éducatifs à des demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée, même s'ils restent sur les sites en attendant, pendant des mois, d'être



Site fermé pour réfugiés, Phnom Penh, Cambodge, Anne Peeters/ JRS

expulsés, et s'ils forment le plus grand groupe de demandeurs d'asile. Ce qui interdisait tout système scolaire parallèle. Malheureusement, seuls des cours d'anglais et quelques activités récréatives pour enfants ont pu être assurés.

Il devint rapidement difficile de motiver suffisamment les réfugiés à participer au petit nombre d'activités proposées. N'ayant pas le droit de travailler, et sans espace pour faire du sport ou d'autres activités, ils devinrent indifférents. Entre autres choses, le manque d'exercice physique a provoqué une augmentation constante du nombre de visites médicales. Un petit mal de tête causé par un excès de sommeil devient rapidement une migraine. Beaucoup ont perdu et l'appétit et du poids. Une femme était tellement déprimée qu'elle refusait de quitter sa chambre. Les réfugiés attendent anxieusement de pouvoir parler aux visiteurs du site, même s'ils viennent presque tous les jours. L'incertitude de ces visites est le seul élément qui vient briser la monotonie de leur vie. Cette situation a surtout nui aux enfants. Ils n'ont pas reçu l'édu-

"... Le HCR refuse ses services éducatifs aux demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée..."

cation qu'ils auraient dû recevoir. Par exemple, les enfants qui ont été par la suite réinstallés – au Canada, en Finlande, aux Etats-Unis – n'ont pas seulement été désavantagés par les barrières linguistiques qu'ils ont dû affronter, mais aussi par le fait d'avoir manqué un ou deux ans de scolarité. Dans ce cas, la négation de la liberté de mouvement a eu un impact direct sur leur droit à l'éducation.

La migration forcée est déjà un traumatisme en soi. La détention et le refus des droits fondamentaux peuvent aggraver ce traumatisme. Bien que chaque expérience de réfugié soit différente, l'impact des mesures prises par le gouvernement cambodgien ne peut être que négatif. Un réfugié a décrit sa vie dans un camp fermé comme "une autre manière de mourir...".

La détention ne facilite pas l'accès à l'assistance juridique

Une barrière de plus contre la protection

Katrine Camilleri, assistante directrice, JRS Malte

A Malte, les demandeurs d'asile dont les demandes sont encore en suspens au bout de 12 mois, sont autorisés à vivre dans la communauté et peuvent travailler. Si leur demande est rejetée avant 12 mois, ils peuvent être détenus jusqu'à 18 mois. La détention isole les demandeurs d'asile et rend très difficile pour eux de faire des choses assez simples comme communiquer avec des parents ou fournir des documents destinés à appuyer leurs demandes.



Arrivée de demandeurs d'asile au centre de détention, Malta Today

Il leur est également très difficile d'obtenir l'assistance juridique dont ils ont besoin pour présenter une demande d'asile et pour sortir de détention. Les demandeurs d'asile ont le droit d'être assistés par un avocat au cours de la procédure de demande d'asile, mais l'Etat ne procure l'aide juridique gratuite qu'au stade de l'appel. Des organisations comme le JRS, qui ont des ressources limitées, procurent une assistance gratuite à ceux qui en font la demande. Si un demandeur d'asile n'a pas connaissance de notre existence, le JRS ne peut pas le rencontrer.

Cela signifie que, trop souvent, des demandeurs d'asile passent 12 mois à espérer leur libération mais voient leurs espoirs s'effondrer à la toute dernière minute.

Charles, jeune demandeur d'asile du Liberia, avait été appelé pour passer la radiographie qui normalement précède la libération une semaine avant la conclusion de ses 12 mois de détention. Pour un détenu, cela veut dire que sa libération est imminente, il était donc ivre de joie. Il a serré tout ce qu'il pouvait dans sa valise, a distribué le reste et attendu qu'on lui ouvre la porte de la liberté.

Le lendemain du jour où Charles finissait ses 12 mois en détention, on a appelé son numéro et il est descendu, pensant qu'il serait libéré. Mais à sa grande déception, on lui a remis une petite enveloppe brune contenant le rejet de sa demande de statut de réfugié par la commission d'Appel pour les réfugiés.

L'inutile cruauté de ce système est exacerbée par le fait que la plupart des appels – en fait, la quasi totalité – sont rejetés. C'est pourquoi, en fin de journée, pour les demandeurs d'asile détenus qui attendent le résultat de l'appel, la question n'est pas tant de savoir "si", mais plutôt "quand" leur demande sera rejetée. Le résultat de l'appel, qui est plus une question de chance que n'importe quoi d'autre, déterminera le temps passé en détention.

"Les détenus ne reçoivent que peu ou pas d'informations sur les demandes d'asile..."

Le Président de la Première Chambre de la Commission d'Appel pour les réfugiés a justifié le faible taux d'acceptation au niveau de l'Appel en se référant au pourcentage élevé de demandeurs à qui le statut de réfugié ou l'aide humanitaire sont accordés en première instance par la Commission des Réfugiés.

Il est vrai que la Commission des Réfugiés examine les demandes à fond et efficacement, dans les limites de ses ressources. Bien qu'il semble que, sur papier, tous les demandeurs d'asile aient une juste opportunité de présenter leur demande, les demandeurs d'asile en détention doivent surmonter des obstacles considérables.

Les détenus ne reçoivent que peu ou pas d'informations sur les demandes d'asile ou sur les lois et procédures à suivre pour présenter leur demande. Souvent, ce sont les co-détenus ayant déjà expérimenté le système, qui constituent la seule source d'information pour les nouveaux arrivés. Ces informations, fournies avec les meilleures intentions possibles, ainsi que les conseils qui les accompagnent, ne sont ni exactes ni impartiales.

Les demandes d'asile sont souvent décidées sur des critères de crédibilité. Ne sachant pas ce qu'ils doivent prouver pour être reconnus comme réfugiés, les demandeurs d'asile se basent sur

"... le plus grand obstacle que rencontrent les détenus en matière d'accès à la justice est la crainte et l'insécurité instillées par le système..."

les informations reçues d'autres détenus pour déclarer ce qui leur semble pouvoir réussir. En appel, quand ils fournissent les vraies raisons de leur fuite de leur pays d'origine, leurs histoires ne semblent pas crédibles. S'ils avaient accès au conseil juridique, ils seraient mieux informés et donc mieux préparés.

Dans la plupart des cas, les détenus devraient engager les services d'un avocat privé, ce qui est habituellement trop coûteux pour les détenus.

Cela signifie effectivement que, même si la loi fournit un certain nombre de sauvegardes, il est pratiquement impossible pour la



Centre de détention, Malte, Malta Today

plupart des détenus de les utiliser pour faire respecter leurs droits.

Toutefois, le plus grand obstacle que rencontrent les détenus en matière d'accès à la justice est la crainte et l'insécurité instillées par le système. Les détenus savent qu'ils sont des "intrus": ils ne peuvent contrôler leur vie présente et n'ont pas le droit de décider leur avenir.

Ils se sentent dépourvus de tout pouvoir et totalement à la merci des autorités – trop vulnérables pour défier l'action gouvernementale, qu'elle soit discutable ou non.

Comme me l'a dit un homme: "je suis comme un enfant sous l'autorité de son père... et le gouvernement est mon père... qu'est-ce que je peux faire?"

L'emprisonnement pour un temps indéterminé dans des camps fermés

Développement des comportements antisociaux

Kelle Rivers, Coordinatrice de programme, JRS Thaïlande

"Je me sens comme si quelqu'un m'avait bandé les yeux... tous les jours, c'est la même chose". Ce sont là les mots d'un réfugié Karenni de Birmanie, revenu vivre dans un camp de Mae Hong Son (une ville de la Thaïlande du Nord), après avoir suivi un bref cours, hors du camp. La porte de son petit monde, relégué et limité, s'était brièvement ouverte et refermée, et il était fortement affligé par cette perte : ne plus pouvoir prendre part à la vie au sens large, avoir perdu l'accès à l'information, le choix, et, surtout, la liberté.



Camp de réfugiés de Mae Hong Son, Thaïlande, Sara Pettinella/ JRS

Comme beaucoup de jeunes vivant dans les camps de la frontière birmano-thaïlandaise, il a passé la plus grande partie de sa vie en exil. Comme réfugié, il reçoit des vivres, un endroit sûr pour dormir, des soins médicaux et une scolarité de base. Ce sont là des choses dont beaucoup de Birmans, jeunes et âgés, ne disposent pas, en Birmanie. Mais tout cela a un prix. La longue durée de la crise des réfugiés birmans a des conséquences funestes sur les populations des camps, et surtout les jeunes.

Pendant des années, les réfugiés de Birmanie ont parlé de rapatriement, impatients de voir arriver le jour tant attendu du retour.

Maintenant, la plupart parlent de réinstallation en pays tiers. Mais s'il s'agit là d'une alternative désirée par beaucoup, ce ne sera envisageable que pour un petit pourcentage d'entre eux - un petit pansement pour une blessure profonde.

Un article récemment publié dans un journal du camp décrit les conséquences négatives de ces séjours prolongés, et, en particulier, l'accroissement du comportement antisocial. Les auteurs ont noté le désespoir de ces jeunes, et le manque d'opportunités. Comme le décrit le réfugié birman ci-dessus, ces jeunes sont parfaitement conscients du monde extérieur et du fait qu'ils ne peu-



Camp de réfugiés de Mae Hong Son, Thaïlande, Sara Pettinella/ JRS

vent y prendre part. Bien qu'il soit, en théorie, possible de sortir des camps, le faire est illégal. Ceux qui sont pris en dehors des camps risquent d'être arrêtés et expulsés.

Les populations des camps qu'on laisse vivre indéfiniment dans la même situation ne peuvent rien attendre de bon. Les enfants continueront à être scolarisés, mais pour quel avenir? Le désespoir, la dépendance, la frustration grandiront. Des stratégies destructives prévaudront de plus en plus.

Les jeunes ont partout besoin d'occasions sûres et structurées leur permettant de s'exprimer, de s'amuser, d'explorer leurs sentiments,

"Ceux qui sont pris en dehors des camps risquent d'être arrêtés et expulsés."

leurs problèmes et inquiétudes. Les jeunes des camps de réfugiés ne sont certainement pas des exceptions. Toutefois, le défi ici est de le faire de manière à mettre en lumière les possibilités sans créer des attentes irréalistes, qui s'ajouteraient donc au désespoir et aux déceptions déjà ressenties. Les occasions doivent être développées de façon à permettre aux jeunes de voir (et expérimenter) comment ils peuvent améliorer leurs vies aujourd'hui, pas seulement dans un éventuel avenir lointain.

Pour atténuer les conséquences négatives de la vie en camp, le JRS et le Département d'Education pour Karenni (KnED), une ONG dirigée par des réfugiés, ont développé un cours de compétences en vie quotidienne pour compléter les cours de formation professionnelle. Ce curriculum comprend l'étude de problèmes ressentis comme d'importance croissante comme: le SIDA, l'abus d'alcool et de drogues, la santé de la reproduction, la prise de décisions judicieuses, la pression des pairs, les violences familiales, ainsi que d'autres questions sur la santé et le social. Le JRS et le KnED accueillent des jeunes dans ce programme d'éducation non formelle et prévoient d'organiser d'autres cours (art, musique, informatique, langue thai) dans le but d'offrir des activités récréatives pendant la longue pause de l'été. Ces program-

mes, et d'autres semblables, s'avèrent nécessaires pour offrir des alternatives aux étudiants ennuyés et désespérés.

La situation en Birmanie continuant à se détériorer, personne ne sait comment se présentera l'avenir, et les réfugiés encore moins. Bien qu'il soit difficile d'imaginer un complet retournement de la situation, le développement de stratégies d'advocacy est crucial pour ceux qui se battent en Birmanie, ceux qui vivent dans des camps, et ceux qui choisissent et réussissent à partir.

Ces stratégies vont requérir les efforts coordonnés des réfugiés eux-mêmes, des ONG, et des organisations gouvernementales et inter-gouvernementales, pour combattre cette crise humanitaire, et auront besoin d'une approche globale des causes et

"Des stratégies destructives prévaudront de plus en plus."

conséquences de cette crise. Par exemple, maintenant que la Birmanie est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de Sécurité de l'ONU, les membres de ce Conseil doivent prendre des initiatives pour s'attaquer aux causes fondamentales de cette crise, qui dure depuis plusieurs dizaines d'années.

Ces actions ne sont toutefois pas suffisantes. En Thaïlande, les réfugiés birmans doivent savoir qu'ils ne sont pas oubliés, que leur tragédie est connue, et qu'il y a de l'espoir! Ils ont aussi besoin d'assistance pratique et de soutien pour développer des stratégies leur permettant de vivre une vraie vie dans la situation actuelle. Il faut aussi faire plus pour défendre leurs droits, et trouver des solutions durables, en Thaïlande ou ailleurs. Si un terme était mis à la politique des camps fermés pour les réfugiés birmans, leur vie quotidienne serait significativement améliorée, et ils pourraient se préparer plus adéquatement à construire leur propre avenir.

La détention d'enfants séparés de leurs familles

Comment l'Afrique du Sud donne la priorité aux enfants

Michael S. Gallagher SJ, Responsable régional pour l'Advocacy, JRS Afrique Australe

Le 13 septembre 2004 une décision judiciaire fondamentale a été prise par la Haute Cour de Justice de Pretoria, en Afrique du Sud, concernant la détention d'enfants migrants. La Haute Cour a décrété que les enfants étrangers détenus devaient être traités selon les lois locales qui gouvernent la protection des enfants sud-africains.



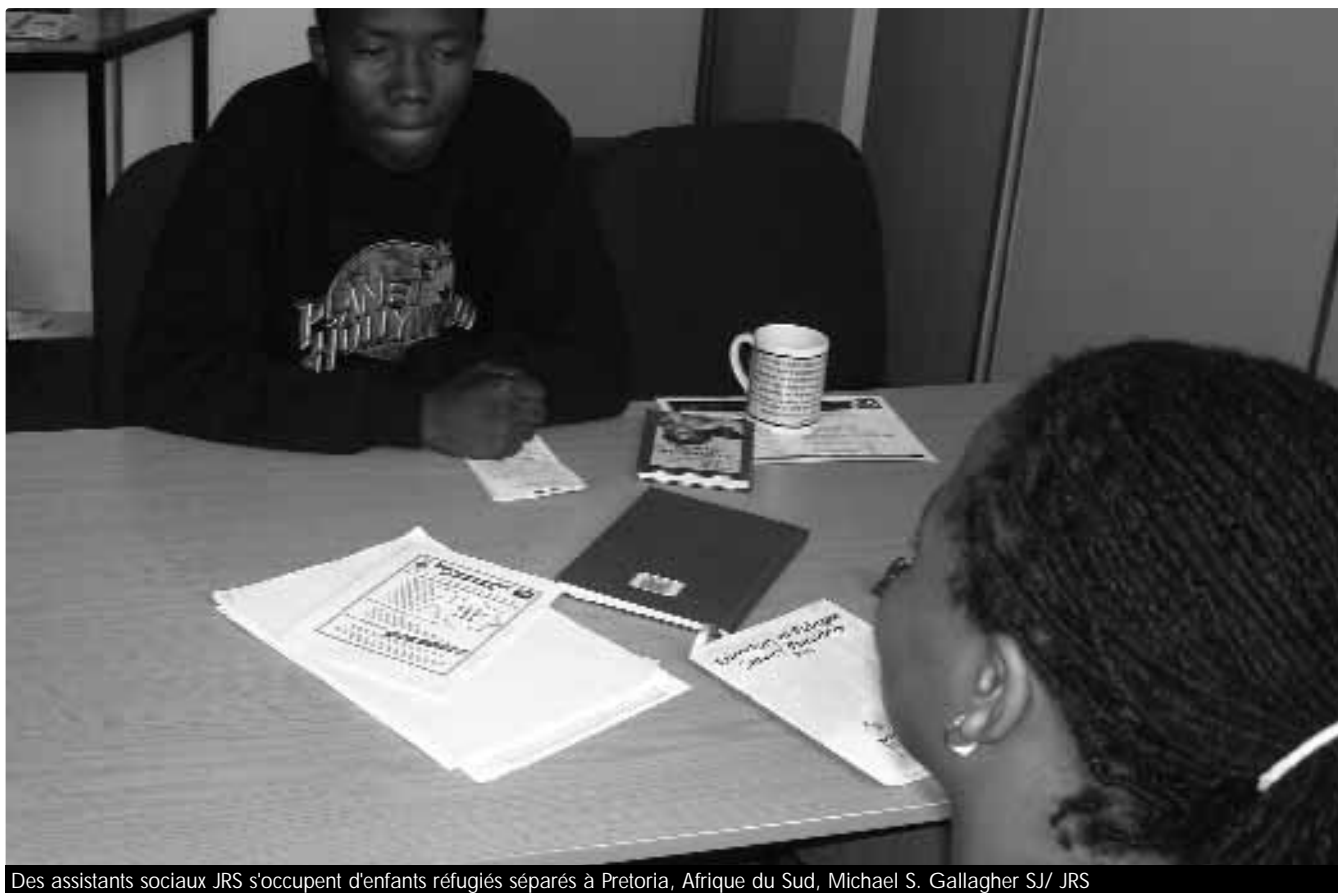
Mineurs réfugiés séparés assistés par le JRS à Johannesburg, Afrique du Sud, Joe Hampson SJ/ JRS

Cette décision a eu un impact immédiat: les enfants migrants, y compris les demandeurs d'asile, n'ont plus été placés en détention. L'Etat doit maintenant prendre en considération "le meilleur intérêt de l'enfant" quand il prend des décisions concernant le statut d'immigration d'enfants non ressortissants. Cette décision, qui réaffirme le devoir de l'Etat de prendre soin de tous les enfants, a positivement affecté l'œuvre du JRS Afrique du Sud qui, depuis 1999 assiste les enfants séparés de leurs parents qui demandent l'asile dans le pays.

Le procès du *Centre for Child Law and Another* contre le Ministère de l'Intérieur a commencé en mars 2004 lorsque le Centre pour la législation sur les enfants, à la faculté de Droit de

l'université de Pretoria, a présenté une demande urgente pour empêcher la déportation de 13 enfants détenus avec des adultes au centre de Lindela. Non seulement les conditions de détention préoccupaient la Cour, mais la façon d'expulser les enfants a clairement choqué le juge. "On sait que les enfants qui sont expulsés de Lindela vers leur pays d'origine sont chargés sur des camions et emmenés à la gare ferroviaire. Là, ils sont mis dans les trains, transportés jusqu'aux frontières de leur pays, chargés sur des camions, et transportés au commissariat de police le plus proche de ce pays."

La Cour a immédiatement donné l'ordre de faire sortir les enfants des centres de détention et de les placer au Centre pour enfants



Des assistants sociaux JRS s'occupent d'enfants réfugiés séparés à Pretoria, Afrique du Sud, Michael S. Gallagher SJ/ JRS

de Dyambo. Ce qui a mis un terme à l'expulsion d'enfants de nationalité étrangère jusqu'à ce que le tribunal des enfants ait déterminé, cas par cas, ce qui est le meilleur intérêt pour chaque enfant. Tandis que le premier jugement de la Cour a été prononcé quelques jours après la demande formulée par le Centre pour la législation sur les enfants, en mars, le procès a continué pendant six mois.

"Dans la plus inhumaine des sociétés ce traitement serait horrible..."

Au début, le tribunal des enfants a refusé de tenir des audiences pour les enfants, car il estimait que les lois sur les enfants ne concernaient que les enfants sud-africains. Le 12 mai, le cas est retourné à la Haute Cour et cette décision a été annulée. Malheureusement, après cette décision, le Département de Développement Social n'a rien fait pour amener ou faire amener les enfants devant la Cour pour enfants de Krugersdorp. Evidemment, cela a empêché le Commissaire du Bien-être de l'Enfant de mener et de finaliser des enquêtes sur chaque enfant.

L'inaction du Département de Développement Social a clairement contrarié le juge. Dans son jugement final rendu en septembre 2004, il a rappelé aux ministres du gouvernement et aux institutions connexes que l'Etat a des obligations envers tous les enfants, comme indiqué au point 28 de la Constitution ainsi que dans le cadre de la Convention Internationale de Droits de l'Enfant dont l'Afrique du Sud est signataire.

"Si quelqu'un examine les faits placés sous mes yeux la seule conclusion possible est que ces enfants sont actuellement traités de la manière la plus horrible qui soit. Dans la plus inhumaine des sociétés ce traitement serait horrible, mais dans une société comme la nôtre qui se prévaut de ses bons sentiments, c'est tout simplement une honte. Comme Sud-africains, nous sommes à

juste titre fiers de notre pays et de notre démocratie. Nous sommes fiers de ces principes qui sont gravés dans notre Constitution... Nous avons Nelson Mandela, qui est devenu une icône dans le monde entier à cause, entre autres, de son amour pour tous les enfants, et de ses efforts continuels pour prendre soin de ceux qui en ont besoin... nous souscrivons aux principes contenus dans les traités internationaux... Toutefois, tous ces idéaux élevés deviennent un non-sens hypocrite si ces principes et sentiments ne sont pas traduits dans le concret par ceux qui ont reçu de l'Etat le pouvoir de le faire: ceux qui sont payés pour exécuter ces lois admirables, mais qui, par apathie et manque de compassion, ne le font pas."

"... le Département n'a rien fait pour amener les enfants... devant la Cour... de Krugersdorp"

Les répercussions de cette décision s'étendent loin au-delà des frontières de l'Afrique du Sud, et même au-delà de l'Afrique. Aux Etats-Unis, par exemple, le meilleur intérêt de l'enfant n'est pas nécessairement un facteur déterminant lors des audiences judiciaires. Les décisions concernant la détention ne sont souvent prises que sur la base du statut légal de l'enfant dans le pays; les Cours d'immigrations ne sont pas obligées de s'occuper d'autres questions.

Il résulte de cette décision que les enfants ne sont plus détenus et simplement expulsés hors d'Afrique du Sud. Ils sont mis en placement familial et bénéficient de scolarité et de soins médicaux, et de tout ce qui est dans leur meilleur intérêt. Cette décision et cette pratique distinguent l'Afrique du Sud et sont un défi aux pratiques actuellement en vigueur dans d'autres parties du monde.

Fin de la détention obligatoire d'enfants demandeurs d'asile Comment la force de l'opinion publique a protégé les enfants

Georgina Pike, Responsable pour l'Advocacy, JRS Australie

Il y a moins de six ans, la dissuasion des demandes d'asile à travers le régime légal de détention obligatoire constituait un point incontournable de la politique intérieure australienne. Le premier Ministre, John Howard a assuré la victoire de son parti aux élections grâce au slogan "Nous déciderons qui vient dans ce pays et comment ils arrivent". En 2007, ce principe existe toujours: les demandeurs d'asile sont détenus - en Australie et au large de ses côtes. Mais le mouvement des réfugiés en Australie a remporté quelques victoires.



En août 2005, des fleurs et une palissade ont remplacé les barbelés pour présenter l'accès au camp de façon moins autoritaire, Georgina Pike/ JRS

Il n'y a plus d'enfants aujourd'hui dans les centres de détention de l'immigration australienne (IDC) et les options d'hospitalité communautaire sont de plus en plus utilisées; c'est une culture du changement au sein du Département de l'immigration australien qui a sensiblement amélioré la manière de traiter les demandeurs d'asile en Australie. Bien que les mesures de détention obligatoire soient encore, et c'est inexcusable, opérationnelles, leur champ d'application a été réduit. Qu'est-ce qui a provoqué ce renversement remarquable? Quelles sont les leçons que peuvent tirer de l'expérience australienne ceux qui luttent contre des mesures aussi dures?

Sans aucun doute, c'est le lobbying concerté de parlementaires et les campagnes de conscientisation du public, lancées par de nombreux groupes communautaires, qui ont atténué la cruauté

de la politique d'immigration australienne. Il est important de se rappeler que les principaux changements – les enfants vivant hors

"... Shayan Badraie... été envoyé à l'hôpital local, mais après... on l'a renvoyé au IDC...."

des centres, l'accroissement de l'usage des logements communautaires, les mesures visant à contrôler et à prévenir la détention à long terme – sont le résultat de la publication des actes de cruauté et des traitements injustes infligés aux détenus par les autorités d'immigration.



Centre de détention pour immigrants, Villawood à Sydney, Georgina Pike/ JRS

Pour les Australiens, le nom de Shayan Bedraie évoque le souvenir tragique du régime de détention obligatoire liée à l'immigration. Mais son nom représente aussi une semence de changement, une personne dont la souffrance inutile a conduit à une amélioration de la situation actuelle.

En 2001, Shayan Badraie, jeune Iranien de six ans seulement, était détenu au centre Villawood de Sydney, avec ses parents et sa soeur. Il était muet et refusait de boire et manger, jusqu'au point d'avoir besoin de perfusions pour rester en vie. Il a alors été envoyé à l'hôpital local, mais après les soins d'urgence on l'a renvoyé au IDC, où la cause de son traumatisme a continué à faire ses effets. Mais un groupe de journalistes ont introduit en contrebande une caméra dans le camp de Villawood pour faire une enquête sur le camp, et le programme qui en a été tiré pour le réseau de télévision nationale ABC a choqué tout le pays. Jusqu'alors, la plupart des Australiens ne montraient guère d'émotions pour ces personnes que leur gouvernement traitait "de clandestins" ou de "profiteurs" et qui étaient enfermées. Mais quand ils se sont trouvés face à un enfant squelettique, presque sans vie, déshydraté, il devenait beaucoup plus difficile de défendre qu'il devait lui aussi être considéré comme tel.

Un groupe de citoyens concernés – dont de nombreux parents des faubourgs les plus nantis de Sydney – ont formé un groupe de lobbying en réaction aux horribles images du traitement infligé à Badraie en détention. Ce groupe, nommé *ChilOut*, a été l'une des voix les plus efficaces et les plus respectées dans le débat. Ce n'était pas des lobbyistes politisés et endurcis, mais plutôt des citoyens que le gouvernement fédéral conservateur aurait, en d'autres occasions, aimé pouvoir considérer comme ses amis – des cadres des classes moyenne et supérieure.

Au bout de plusieurs années de campagne, tous les enfants ont été transférés avec leurs familles dans des centres de détention communautaires en juillet 2005. Le succès de la campagne a été dû au maintien d'un principe moral de base et irréfutable: enfermer des enfants innocents est inacceptable. Environ 700 enfants

étaient détenus derrière des barreaux quand l'histoire de Shayan Badraie a été transmise à la télé en août 2001. Aujourd'hui, il n'y en a plus un seul.

La réinstallation des enfants en détention communautaire fait partie d'une vague plus large de changements introduits en 2005 suite à la publication de plusieurs cas. Par exemple, une résidente permanente australienne, Cornelia Rau, qui souffrait de maladie mentale, avait été retenue illégalement dans un centre de détention pour immigrants pendant plus de dix mois en 2004 et 2005: une enquête a été requise pour établir les erreurs et la responsabilité du Ministère responsables de sa mise en détention. En

"... Environ 700 enfants étaient détenus... en août 2001. Aujourd'hui, il n'y en a plus un seul."

outre, la révélation qu'une citoyenne australienne, Viviane Alvarez Solon, avait été illégalement déportée, un cas auquel se sont ajoutés environ 200 autres cas de possible détention illégale présentés à l'Ombudsman du Commonwealth pour enquête, ont clairement miné la confiance du public dans le Département de l'Immigration, et rendu le changement de système inévitable.

Les défenseurs des droits de l'homme qui doivent affronter des politiques similaires peuvent se sentir encouragés par l'expérience australienne. Même quand la population est aveuglée par la crainte engendrée par des étiquettes inhumaines telles que "clandestins" ou "profiteurs", ils peuvent, par la suite, répondre avec compassion quand les demandeurs d'asile prennent un nom, un visage, racontent leur histoire. Ceci dit, il faut en finir avec la détention des demandeurs d'asile, tout comme il faut faire connaître les efforts de l'Australie pour dévier les demandeurs d'asile avant qu'ils n'atteignent nos rives. Les défenseurs des réfugiés en Australie n'attendent pas une autre tragédie humaine pour relever ces défis.

Servir No. 40

Fuir pour se sauver la vie
la détention au lieu de protection

Article sur le Cambodge, Malte, la Thaïlande, l'Afrique du Sud et l'Australie

Comment aider une personne

La mission du JRS est d'accompagner, de servir et de défendre les droits des réfugiés et des personnes déplacées de force, et plus particulièrement celles qui sont oubliées et qui n'attirent pas l'attention internationale. Nous agissons par le biais de nos projets qui se trouvent dans plus de 50 pays et qui se concentrent sur l'éducation, la santé, le travail pastoral, les formations, les activités qui génèrent des revenus et d'autres services qui sont offerts aux réfugiés.

Le JRS s'appuie principalement sur les dons de particuliers ainsi que sur le soutien financier d'agences de développement et d'agences dépendant de l'Église.

Voici quelques exemples d'utilisation des fonds:

- Apporter son soutien à un réfugié pendant un an dans la région urbaine de Kampala, Ouganda
- \$22 USA -
- Plaider en faveur d'un réfugié du camp fermé de Kakuma, Kenya, pendant un an
- \$45 USA -
- Fournir une éducation formelle à un enfant réfugié du camp fermé de Lukole, Tanzanie, pendant un an
- \$60 USA -
- Aider financièrement pendant un an un réfugié vulnérable âgé du camp fermé de Mwange, Zambie
- \$80 USA -
- Assister matériellement un enfant séparé demandeur d'asile à Pretoria, Afrique du Sud, pendant un an
- \$800 USA -
- Fournir une formation professionnelle à un réfugié pendant un an à Mae Hong Son, Thaïlande
- \$800 USA -

Soutenez Notre Travail auprès des Réfugiés

Ce sont vos dons qui nous permettent de soutenir les réfugiés et les demandeurs d'asile dans plus de cinquante pays. Si vous souhaitez faire un don, merci de bien vouloir remplir le coupon ci-joint et de l'envoyer au Bureau International du JRS.

(Chèques au nom du Jesuit Refugee Service)

Je désire soutenir le travail du JRS

Don ci-joint de

Chèque ci-joint

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code Postal: _____

Pays: _____

Téléphone: _____ Fax: _____

Email: _____

Pour les transferts bancaires à l'ordre du JRS
Banque: Banca Popolare di Sondrio, Roma
(Italie), Ag. 12

ABI: 05696 – CAB: 03212 – SWIFT:
POSOIT22

Intitulé du compte: JRS

Numéro du compte:
pour les Euros: 3410/05

IBAN: IT 86 Y 05696 03212 000003410X05

pour les dollars américains: VAR 3410/05

IBAN: IT 97 O 05696 03212 VARUS0003410



Photo de couverture
Réfugiés. Frontière cambodgienne-thaïlandaise, Jan Cooney/JRS

Éditeur: Lluís Magriñà SJ
Rédacteur: James Stapleton
Production: Sara Pettinella

Servir est disponible gratuitement
en français, en anglais, en espagnol
et en italien.

Servir est publié trois fois par an –
mars, septembre et décembre –
par le Jesuit Refugee Service, insti-
tué par le père Pedro Arrupe SJ en
1980.

Le JRS une organisation
catholique internationale, accom-
pagne, sert et plaide la cause des
réfugiés et des déplacés.

servir@jrs.net

Jesuit Refugee Service

C.P. 6139

00195 Roma Prati

ITALIE

tel: +39 06 6897 7386

fax: +39 06 6897 7380

www.jrs.net

Dispatches:

Publication bimensuelle envoyée par
email, contenant des nouvelles du
JRS, des réflexions spirituelles, des
informations sur le recrutement; elle
est disponible gratuitement en
français, en anglais, en espagnol et
en italien.

Pour s'abonner à Dispatches:

<http://www.jrs.net/lists/manage.php>